



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

DC1

## LETTRE DE CANDIDATURE

### DESIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS<sup>1</sup>

*Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature, qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) pour présenter leur candidature.*

*En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots.*

*En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne le formulaire.*

*Il est rappelé qu'en application de l'article 4 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le vocable de « marché public » recouvre également les accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, les marchés subséquents, les marchés spécifiques conclus dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et les marchés de partenariat.*

#### A - Identification de l'acheteur

Collège Le Castillon  
Service Intendance  
21 rue des Ecoles  
50340 LES PIEUX  
[Int.0501220e@ac-caen.fr](mailto:Int.0501220e@ac-caen.fr)  
02 33 52 45 46

#### B - Objet de la consultation.

Marché public de fourniture de denrées alimentaires pour l'année 2019

Huit accords-cadres à bons de commande allotis

Procédure adaptée

Pas de négociation

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## C - Objet de la candidature.

(Cocher la ou les cases correspondantes)

La candidature est présentée :

### Pour l'accord-cadre « Epicerie » :

- pour le lot n°1 : Divers
- pour le lot n°2 : Produits issus de l'agriculture biologique ou équivalent
- pour le lot n°3 : Epices

### Pour l'accord-cadre « Fruits et légumes » :

- pour le lot n°1 : Fruits et légumes frais
- pour le lot n°2 : Fruits issus de l'agriculture biologique ou équivalent et de saison
- pour le lot n°3 : Légumes issus de l'agriculture biologique ou équivalent et de saison
- pour le lot n°4 : Légumes issus de circuits courts de commercialisation
- pour le lot n°5 : Légumes, frites et pommes de terre fraîches précuites sous vide
- pour le lot n°6 : Pommes de terre crues sous vide

### Pour l'accord-cadre « Pain » :

- Lot unique

### Pour l'accord-cadre « Poissons frais et coquillages » :

- Lot unique

### Pour l'accord-cadre « Produits laitiers et ovo produits » :

- Lot 1 : Yaourts et fromages
- Lot 2 : Crèmerie
- Lot 3 : Ovo produits
- Lot 4 : Fromage à la coupe
- Lot 5 : Produits issus de circuits courts de commercialisation
- Lot 6 : Produits issus de l'agriculture biologique ou équivalent et de circuits courts de commercialisation

### Pour l'accord-cadre « Produits surgelés » :

- Lot 1 : Légumes
- Lot 2 : Poissons
- Lot 3 : Viandes
- Lot 4 : Divers

### Pour l'accord-cadre « Viande et charcuterie » :

- Lot 1 : Viande fraîche
- Lot 2 : Charcuterie
- Lot 3 : Divers

### Pour l'accord-cadre « Volaille » :

- Lot unique

## D - Présentation du candidat.

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Le candidat se présente seul :

Nom commercial :

Dénomination sociale :

Forme juridique (entreprise individuelle, SA, SARL, EUR...) :

Adresse :

Adresse de son siège social :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

Numéro de SIRET :

Numéro IBAN/BIC (RIB) :

Le candidat est une micro-entreprise :

NON                      OU                       OUI

Le candidat est un groupement d'entreprises :

conjoint                      OU                       solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

NON                      OU                       OUI

## E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations.

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser. Ajouter autant de lignes que nécessaires.)

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (***)	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)

(\*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(\*\*) Pour les groupements conjoints. Lorsque la candidature est présentée sous forme de groupement solidaire, le renseignement de cette rubrique est inutile.

(\*\*\*) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.

## **F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement.**

### **F1 - Interdictions de soumissionner**

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics (\*);

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner, cocher la case suivante :

(\*) Dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il lui sera demandé de prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

### **F2 - Capacités.**

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, atteste sur l'honneur que chacun dispose des capacités économique et financière, technique et professionnelles nécessaires à la bonne exécution de l'accord-cadre.

## **G - Désignation du mandataire (en cas de groupement).**

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

Nom commercial :

Dénomination sociale :

Adresse :

Adresse de son siège social :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

Numéro de SIRET :

Numéro IBAN/BIC (RIB) :

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.